Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les assistantes résistent et gagnent : IBM désavoué par la justice

Il y a quelques mois, après l'annonce d'un PSE touchant 360 salariés, IBM informait l'ensemble de ses 102 assistantes, par une conférence téléphonique, que leur présence au sein d'IBM contrariait les besoins en dividendes de la maison mère.
Elles étaient donc contraintes de quitter la compagnie pour continuer leur activité dans une filiale de Manpower créée pour l'occasion.
Quel choc pour ces 102 femmes, dont les trois quarts ont plus de 50 ans (et la moitié plus de 55 ans) et dont l'ancienneté moyenne avoisine les 30 ans !
Elles ont pu constater le peu d'estime et de reconnaissance d'IBM pour leurs carrières consacrées à servir cette société, au cœur des relations entre les salariés et leur management.
Fortes de l'appui de la très grande majorité du personnel, choquées également par la brutalité, l'injustice et l'inhumanité de cette procédure, elles ont décidé de ne pas baisser les bras, de ne pas laisser faire cette externalisation contrainte, lourde de conséquences pour leur avenir.
Avec l'appui de la CFDT et de toutes les organisations syndicales unanimes sur ce sujet, du CCE et de l'IC-CHSCT, deux recours en justice ont été déposés, l'un en référé pour stopper d'urgence le projet, l'autre pour juger sur le fond.

Par une ordonnance rendue le 28 septembre 2016, le tribunal de grande instance, a donné raison aux assistantes et a ordonné à IBM de suspendre le projet !
Elle précise que « *l'ensemble de ces circonstances de fait caractérise le trouble manifestement illicite* »…

La CFDT, présente et active, en soutien de la démarche des assistantes, se réjouit de cette première victoire.
Le sentiment d'impunité des multinationales comme IBM les conduit à des dérives dangereuses.
Unis et solidaires, nous venons de démontrer que ce n'est pas une fatalité !

La CFDT tient à féliciter les assistantes pour leur courage et leur ténacité. Par cette action, elles ont donné à tous les salariés d'IBM France un bel exemple de lutte pour la justice.
Le sujet n'est pas clos, et nous devons préparer l'avenir, leur avenir.
La CFDT s'est associée à la procédure en cours sur le fond et reste vigilante et active afin que le jugement définitif soit prononcé en faveur de nos assistantes.
La CFDT rappelle à IBM qu'elle peut mettre rapidement un terme à cette situation anxiogène et demande formellement à la direction de revenir rapidement à la table des négociations.
La CFDT IBM France exige un nouveau projet qui sera cette fois-ci juste, digne, respectant chacune et toutes, et à la mesure des moyens de l'entreprise et des inestimables services rendus.